



Assemblée générale

Distr. générale
25 avril 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 103 b) de la liste préliminaire*

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Nomination de membres du Comité des contributions

Note du Secrétaire général

1. Les articles 158 et 159 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale disposent :

« Article 158

L'Assemblée générale nomme un Comité des contributions, qui est un comité technique comprenant dix-huit membres.

Article 159

Les membres du Comité des contributions, tous de nationalité différente, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels; la durée de leur mandat est de trois ans, correspondant à trois années civiles. Les membres se retirent par roulement et peuvent être nommés à nouveau. L'Assemblée générale nomme les membres du Comité des contributions au cours de la session ordinaire précédant immédiatement l'expiration du mandat des membres ou, si des sièges deviennent vacants, au cours de la session suivante. »

2. Le Comité des contributions se compose actuellement des membres suivants :

M. Kenshiro Akimoto (Japon)*
M. Petru Dumitriu (Roumanie)*
M. Paul Ekorong A Dong (Cameroun)**
M. Gordon Eckersley (Australie)**
M. Haïlé Sélassié Getachew (Éthiopie)*
M^{me} Sujata Ghorai (Allemagne)***
M. Bernardo Greiver del Hoyo (Uruguay)**
M. Hassan Mohammed Hassan (Nigéria)**

* A/61/50 et Corr.1.



M. Ihor V. Humenny (Ukraine)*
M. Eduardo Hector Iglesias (Argentine)**
M. David A. Leis (États-Unis d'Amérique)*
M. Vyacheslav Anatolievich Logutov (Fédération de Russie)***
M. Meshal A. M. A. Al-Mansour (Koweït)*
M. Richard Moon (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)***
M. Hae-yun Park (République de Corée)***
M. Eduardo Manuel da Fonseca Fernandes Ramos (Portugal)**
M. Henrique da Silveira Sardinha Pinto (Brésil)***
M. Wu Gang (Chine)***

* Mandat expirant le 31 décembre 2006.

** Mandat expirant le 31 décembre 2007.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2008.

3. Les mandats de MM. Akimoto, Dumitriu, Getachew, Humenny, Leis et Al-Mansour venant à expiration le 31 décembre 2006, l'Assemblée générale sera appelée, à sa soixante et unième session, à nommer six personnes pour pourvoir les sièges qui deviendront ainsi vacants. Ces personnes seront nommées pour un mandat de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2007.

4. Aux sessions précédentes, la Cinquième Commission a présenté à l'Assemblée générale un projet de décision où figurait le nom des personnes dont elle recommandait la nomination. Il est proposé de procéder de même à la soixante et unième session.